



SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE LIÉS AU PROJET RABASKA

Ce document est présenté à titre indicatif. Il fait une synthèse partielle des enjeux environnementaux liés au projet de terminal méthanier Rabaska (secteur Ville-Guay - Beaumont). À ce jour, le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) ne dispose pas de tous les éléments d'information (localisation précise du terminal, tracé du gazoduc, etc.) requis pour faire un portrait exhaustif de la situation.

Les enjeux environnementaux locaux

Les principaux enjeux environnementaux locaux sont :

- La conservation des milieux naturels : peuplements forestiers rares en région, rives naturelles, etc.
- La protection de la biodiversité : présence d'espèces à statut précaire sur le site et/ou le long du tracé du gazoduc
- La protection des eaux de surface et souterraines
- La protection des habitats littoraux et fluviaux durant et après la construction de la jetée et ses équipements connexes
- La protection des habitats terrestres durant et après la construction du terminal et ses équipements connexes
- La préservation de la qualité du paysage pour les résidents du secteur d'implantation, pour les résidents de l'Île-d'Orléans et pour les plaisanciers qui circulent sur le fleuve. La pollution lumineuse doit aussi être évaluée.
- La qualité de l'air sur le site et aux alentours pendant la construction et l'opération du terminal méthanier
- Le maintien de la qualité de vie des citoyens pendant et après la construction (considérer l'impact général de la construction : bruit, poussière, circulation accrue)
- La sécurité de la population

Les enjeux environnementaux globaux

Les principaux enjeux environnementaux globaux sont :

- La protection des écosystèmes du Saint-Laurent et des écosystèmes marins
- Le bilan des émissions de GES lié à l'utilisation des nouveaux volumes de gaz naturel qui arriveront sur le marché (respect des engagements du protocole de Kyoto)
- L'impact général de l'utilisation d'énergies non renouvelables (combustibles fossiles)

Les enjeux de développement durable

Le développement durable vise à permettre aux générations actuelles de répondre à leurs besoins, tout en assurant aux générations futures qu'elles pourront répondre aussi à leurs besoins. Le développement durable se concrétise dans l'équilibre entre le dynamisme économique, la société et la protection de l'environnement.

Conformément à l'orientation du conseil d'administration du CRECA, le projet de terminal méthanier sera examiné sur la base du développement durable. Le tableau I présente sommairement les critères d'évaluation qui pourront être utilisés.

Tableau I. Critères d'évaluation du développement durable

<p>GOUVERNANCE</p> <p>Gouvernance</p> <p>Collaboration extra-régionale</p> <p>Catastrophes naturelles et accidents majeurs</p> <p>ÉCONOMIE</p> <p>Budget public</p> <p>Privés</p> <p>Écoefficiente</p> <p>ENVIRONNEMENT</p> <p>Atmosphère</p> <p>Eau</p> <p>Territoire</p> <p>Biodiversité</p> <p>Écoefficiente</p> <p>Déchets</p> <p>SOCIAL</p> <p>International</p> <p>Population</p> <p>Équité</p> <p>Formation –Éducation-Recherche</p> <p>Intégration sociale</p> <p>Qualité de vie</p> <p>Patrimoine</p>
--

Julie Boudreau
11 novembre 2004

© 2004
Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
22, rue Sainte-Hélène
Breakyville (Québec) G0S 1E2